

Le 21 juillet 2008.

COPIE DE RÉSOLUTION

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Papineauville a été tenue le 21 juillet 2008 au 188, rue Jeanne-D'Arc à 20h00. Étaient présents : Messieurs les conseillers Michel Leblanc, Christian Beauchamp, Roger Tassé et Pierre Hébert ainsi que Madame la conseillère Claire Mongrain. Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire M. André Blais. La Directrice-générale et secrétaire-trésorière Madame Martine Joanisse était aussi présente.

RÉSOLUTION : 2008-07-312

DÉRÉGLEMENTATION POSTES CANADA

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est proposé par Madame la conseillère Claire Mongrain

Qu'il soit résolu que la Municipalité de Papineauville fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

M. André Blais, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité

**COPIE CONFORME
DONNÉE CE 28 JUILLET 2008.**

**Martine Joanisse
Directrice-générale adjointe
Secrétaire-Trésorière adjointe**

(Sujet à ratification à la prochaine session)